



VINS

Terra Vitis parmi les meilleurs mousseux

Le vin mousseux "Roche Mazet Chardonnay Terra Vitis", proposé par Castel Frères, à Béziers, a été sélectionné parmi les 10 meilleurs effervescents du monde. Le concours était organisé par Forum Œnologie.

GASTRONOMIE

Le chef Putelat scrute la haute montagne

Le chef audois Franck Putelat propose jusqu'au 29 février, au sein de son restaurant Le Parc, à Carcassonne, un "Chalet de haute montagne" avec un menu associant l'Aude au Jura.



CAMPING-CAR

Deux nouvelles aires

Le réseau européen d'aires aménagées destiné à accueillir des camping-caristes Camping-Car Park annonce l'ouverture de deux nouvelles aires en Occitanie en 2020 : à Arreau dans les Hautes-Pyrénées et au Nayrac en Aveyron.

Les 17 communes de la région les plus solides financièrement

EXCLUSIF

LocalNova, société de conseil et d'études spécialisée en finances locales basée à Montpellier, a réalisé une étude nationale. Elle sera rendue publique ce mercredi.

Karim Maoudj
kmaoudj@midilibre.com

Elles sont au nombre de 17. Une petite vingtaine de communes de plus de 5 000 habitants de l'ex-Languedoc-Roussillon qui décrochent la meilleure note pour leur situation financière. C'est le résultat d'un impressionnant travail réalisé par LocalNova, une société de conseil et d'études spécialisée en finances locales basée à Montpellier et dirigée par Frédéric Maury. Grâce à l'utilisation de puissants logiciels dédiés aux collectivités locales, elle a dressé un panorama des profils financiers, les bons comme les moins bons.

Mauguio et La Grande-Motte au top

De ce travail, portant sur 2 235 collectivités au plan national, il a extrait pour *Midi Libre* les données concernant les 117 collectivités concernées sur l'ex-Région Languedoc-Roussillon. Résultat : 17 communes obtiennent une bonne note, une note "2a" (notre infographie). « C'est-à-dire l'équivalent d'un 18 sur 20 », précise Frédéric Maury. Mieux, deux obtiennent un "2a+", soit 19 sur 20. « Elles sont toutes deux dans l'Hérault : Mauguio et La Grande-Motte. » Pour réaliser le tableau d'honneur, LocalNova a pris en compte différents critères d'appréciation. « Nous avons inté-

gré les données budgétaires en valeur absolue, les principaux ratios financiers et fiscaux, comme les dépenses de fonctionnement, les investissements, l'endettement, la fiscalité, mais également l'environnement économique. Des données disponibles les plus récentes, celles de 2018. » Ce travail a un avantage. « Il va définir le profil financier et d'éventuelles surveillances dans le contrôle des collectivités. Ce sont des données qui permettront aussi de bénéficier, ou non, de financements externes. Pour la collectivité, c'est un outil de pilotage financier. »

« Elles ont perdu 30 % de dotations de l'État »

De ce travail est également né un constat. « En dépit des difficultés, les communes ont plutôt bien résisté. Souvenez-vous, entre 2014 et 2018, elles ont dû se serrer la ceinture, l'État réduisant drastiquement et unilatéralement les dotations. Au total, les collectivités ont perdu jusqu'à 30 % de leurs ressources provenant de l'État. » En un mot, « elles ont été capables d'assumer leur mission de service public avec moins ». Le cas de La Grande-Motte, une des mieux notées, est significatif. « Nous avons agi sur le fonctionnement, l'investissement, l'endettement et la fiscalité de la commune. Ce qui nous a permis de recréer une épargne », commente Stéphane Rossignol,

son maire (LR). « Depuis la baisse des dotations de l'État, nous nous sommes engagés à trouver des marges de manœuvre sans augmenter la fiscalité. Pour cela, nous avons redéfini les politiques publiques et réorganisé les services municipaux », ajoute-t-il. Dans le budget 2020, les dépenses de fonctionnement sont ainsi en hausse modérée de 0,17 %. Quant à l'endettement, il a baissé de 5,2 M€ en six ans. L'étude apporte un autre éclairage, particulièrement intéressant. Ce sont les évolutions « les plus favorables » de certaines communes, entre 2014 et 2018 (notre infographie). « Notre étude met aussi en lumière des communes qui, en 2014, étaient dans une situation financière très fragile, avec des fonctionnements dispendieux, un problème d'épargne ou encore avec un endettement élevé, donc en incapacité d'investir, et qui depuis ont fait des progrès », précise Frédéric Maury.

La situation régionale reste « fragile »

Ce dernier cite le cas d'Aimargues, dans le Gard. « La commune avait une très mauvaise note en 2014, avec des difficultés pour emprunter. En faisant des économies sur le fonctionnement, elle a réussi à rétablir son niveau d'épargne. » Idem pour une autre commune gardoise, Bagnols-sur-Cèze. « Elle avait une capacité fiscale très faible. Ils ont fait des économies, ont rééquilibré la politique d'investissements. Ils ont rétabli l'épargne et réduit le ratio d'endettement. » Comme son collègue grand-montois, le maire de la cité gardoise

Situation financière des communes en région

Les mieux notées par département (note 2018*)		Les évolutions les plus favorables (comparaison note 2018* et note 2014)	
		2018	2014
AUDE			
Castelnaudary	2A		
Narbonne	2A		
Port-la-Nouvelle	2A		
GARD			
Les Angles	2A		
Bouillargues	2A		
Saint-Privat-des-Vieux	2A		
Le Grau-du-Roi	2A		
Vergèze	2A		
HÉRAULT			
Le Crès	2A		
Lattes	2A		
Mauguio	2A+		
Montpellier	2A		
Saint-Jean-de-Védas	2A		
La Grande-Motte	2A+		
PYRÉNÉES-ORIENTALES			
Argelès-sur-Mer	2A		
Saint-Estève	2A		
Thuir	2A		
		GARD	
		Aimargues	2A-/2A-
		Bagnols-sur-Cèze	2A-/1A+
		Laudun-l'Ardoise	2A/2A-
		Manduel	2A-/1A+
		HÉRAULT	
		Castelnaud-le-Lez	2A/2A-
		Cazouls-lès-Béziers	2A-/1A+
		Sauvian	2A/2A-
		Sète	2A-/2A-
		PYRÉNÉES-ORIENTALES	
		Le Barcarès	2A-/1A+
		Bompas	2A-/2A-
		Canohès	2A-/1A+
		Saleilles	2A-/2A-
		Le Soler	2A/2A-
		Toulouges	2A/2A-

* réalisée à partir des comptes de gestion 2018
Source : LocalNova

a dû serrer les vis. « Nous avons hérité d'une situation où la dette par habitant était passée d'un peu plus de 500 € à 1 500 €. Il a fallu faire un gros travail à la fois sur les économies de fonctionnement et sur les investissements. Ce qui nous a permis de ramener la dette à 1 100 €, commente Jean-Yves Chapelet, maire (ex-PS) de Bagnols-sur-Cèze. Nous avons une structure financière com-

plètement inversée. Nous n'arrivons pas à faire des économies. Aujourd'hui, les mesures prises nous ont permis de réduire le coût de fonctionnement de 15 %. Ce qui représente 1,5 M€. Qui sont allés renforcer notre capacité d'investissement qui se situe autour de 3 M€. Nous avons ainsi pu retrouver les ratios normaux. » Pour autant, Frédéric Maury ne le cache pas : « Sur l'ex-Languedoc Roussillon, ça va certes dans le bon sens. Il y a 25 ans, le département de l'Aude était en quasi-faillite. Aujourd'hui, c'est l'un des mieux gérés de France. Mais les fondamentaux économiques sont plus fragiles qu'ailleurs car les ressources fiscales restent faibles. »

> Les informations sont disponibles à partir de ce mercredi sur le portail "LocalOpen" de LocalNova.

VOS DROITS L'UFC QUE CHOISIR VOUS RÉPOND

Votre question :

« Cela fait deux fois qu'un commerçant me refuse un billet de 200 €.

En a-t-il le droit ? »

Notre réponse. À l'exception des sites marchands sur internet, pour lesquels le paiement par carte bancaire est la règle, un vendeur ne peut pas refuser d'être payé en espèces. Mais il peut obliger son client à faire l'appoint.

1 Validité universelle du paiement

Un vendeur doit se conformer au principe de la validité universelle du paiement en espèces, quelle que soit la valeur faciale du billet.



À défaut, il encourt une amende qui s'élève à 50 € au maximum.

Par contre, le commerçant a le droit de refuser un billet abîmé susceptible d'être rejeté par la Banque de France. Il peut donc réclamer un paiement par chèque ou virement pour les transactions dont le montant excède 3 000 €.

2 Pas de détecteur de faux billets

En pratique, un commerçant peut vous inciter à payer par carte bancaire ou par chèque en invoquant une question de sécurité contre les vols ou l'absence de détecteur de faux billets.

Face à un commerçant qui refuse les gros billets, le mieux est d'aller voir ailleurs. En effet, même si les règles de droit privilégient le paiement en espèces pour les achats courants, il ne sera pas facile de démontrer sa mauvaise foi et de le faire condamner au paiement d'une amende. Le dépôt d'une plainte risque fort de rester sans suite !



À savoir aussi

Un commerçant n'est pas tenu de rendre la monnaie sur un chèque vacances, un chèque-cadeau ou un ticket-restaurant.

> Pour nous joindre :
UFC Que Choisir Montpellier,
0 467 663 296,
contact@montpellier.ufcquechoisir.fr
et www.ufcquechoisir-montpellier.org

MÉMO ÉCO

● DU SPORT ENTRE PARTICULIERS

La société montpelliéraine Sportihome lance une nouvelle génération de son application communautaire sportihome.com. Disponible en progressive web app et sur les stores, elle permet de découvrir de nouveaux terrains de jeux et de dormir chez des passionnés de sports dans plus de 38 pays. La nouvelle version de l'app est disponible dès à présent sur les stores.

● SALON DES PLACES

Le prochain Salon professionnel plages, bars, restaurants, hôtels (Siphro) aura lieu du 24 au 26 février prochain à La Grande-Motte.

● BRICKS 4 KIDZ

Un centre Bricks 4 Kidz a ouvert à Montferrier-sur-Lez (18 Pôle d'activité Sainte-Julie), dans l'Hérault. Le concept Bricks 4 Kidz® propose un vaste programme d'activités éducatives par le jeu à partir des briques LEGO®. Il compte 17 implantations sur le territoire français. Son slogan : bien jouer pour bien apprendre.